



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 22 septembre 2021

Chiffres clés / Un très bon bilan d'activité 2020 pour OCAPIAT.

Malgré la pandémie de covid-19, les flux financiers engagés dépassent le milliard d'euros, toutes activités confondues. Les nouvelles missions de l'OPCO prennent leur envol. Avec 77 831 contrats d'apprentissage enregistrés ou repris des CCI, et financés, les résultats de développement et de financement sont un succès, notamment grâce à des actions de dématérialisation des services. OCAPIAT a par ailleurs collecté 674,5 M€ de contributions des entreprises, travailleurs non-salariés et concours de France Compétences, en cette avant-dernière année qui précède le transfert début 2022 de la collecte des contributions légales aux URSSAF et caisses de la MSA.

L'année 2020 est une année triplement marquante pour OCAPIAT, l'opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

Tout d'abord, la gestion de la crise sanitaire de la covid-19 a rythmé l'année avec la mise en place de plans d'actions de relance et d'adaptation, notamment sur le volet numérique/offre en distanciel ou encore avec le FNE-formation. Les branches professionnelles relevant du champ de compétences d'OCAPIAT ont été perturbées mais plus épargnées que d'autres secteurs. Avec la mise en activité partielle de leurs salariés, une baisse de 4,4 % des masses salariales est constatée. Dans un contexte d'enjeux alimentaires majeurs vitaux pour la France, OCAPIAT déploie donc un accompagnement renforcé auprès des entreprises de ses 50 branches adhérentes en faveur du développement des compétences de leurs salariés. Il met également en œuvre dans des délais accélérés des solutions destinées à protéger l'activité des organismes de formation partenaires.

Parallèlement, faisant suite à la réforme issue de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, l'OPCO poursuit son installation et sa structuration. Rappelons qu'OCAPIAT avait été agréé par le ministère du travail un an plus tôt - le 1er avril 2019 - dans le cadre de la fusion des deux anciens OPCA Opcalim et Fafsea et de l'accueil de la section Pêche maritime et cultures marines qui relevait auparavant d'Agefos PME.

Enfin, OCAPIAT continue de déployer son offre de services et son réseau territorial afin d'accompagner l'ensemble de ses branches professionnelles, ses entreprises adhérentes et leurs salariés, notamment auprès des 98 % de TPE-PME affiliés à OCAPIAT. Avec 77 831 contrats d'apprentissage enregistrés ou repris des CCI, et financés, les résultats de développement et de financement sont un succès, notamment grâce à des actions de dématérialisation des services. Toutes activités de l'OPCO confondues, les flux financiers engagés dépassent le milliard d'euros.

[Télécharger le rapport 2020](#)



A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc.

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année (chiffres 2017).

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2020

Avec près de **179 000 entreprises** (et dirigeants non-salariés*) représentant **1,26 million de salariés** dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93 % de moins de 11 salariés)
- **2 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 50 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

*filière pêche et cultures marines

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, pour autant susceptibles de recruter un(e) apprenti(e).

Plus de **34 000 dispensateurs de formation** sont en relation avec OCAPIAT au niveau national.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>
Plaquette de présentation (missions, branches adhérentes, offre de services...).

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr